



*Trasceglie
ùn hè micca
cumplicatu!*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE CUMUNITA DI CUMUNE CENTRU DI CORSICA



Rapport d'optimisation de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

SOMMAIRE

- 1. INTRODUCTION –OBJECTIFS : pages 3 à 4**
- 2. ETAT DES LIEUX : pages 4 à 12**
 - 2.1. Infrastructures et matériel roulant
 - 2.2. Profil de la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
 - 2.3. Performances de collecte
 - 2.4. Coûts de gestion du service public d'élimination des déchets(SPED)
- 3. PLAN QUINQUENNAL D'OPTIMISATION DES COLLECTES DES DMA : pages 13 à 24**
 - 3.1. Sécurisation des pratiques de collecte
 - 3.2. Phases de mise en œuvre
 - 3.3. Renforcement des points d'apport volontaires (PAV)
 - 3.4. Extension de la collecte des cartons
 - 3.5. Renforcement du compostage individuel
 - 3.6. Aménagements collecte vallée de la Restonica
 - 3.7. Communication
 - 3.8. Extension de la collecte des bio déchets
- 4. OPTIMISATION DE LA GESTION FINANCIERE : page 25**
 - 4.1. Charges
 - 4.2. Recettes
- 5. ELEMENTS FINANCIERS : pages 26 à 30**
 - 5.1 Budget phase 1
 - 5.2 Budget phase 2
 - 5.3. Budget récapitulatif
- 6. ANNEXE : convention communes tout venant**

1. INTRODUCTION-OBJECTIFS

La Communauté de Communes du Centre Corse (4C) créée le 05 octobre 2000, regroupe aujourd'hui les communes de Corte, Venaco, Vivario, Santo Pietro di Venaco, Casanova, Noceta, Riventosa, Rospigliani, Poggio di Venaco et Muracciole, soit 10 communes et 9 684 habitants (population INSEE 2015).



Dans le cadre de ses statuts, la 4C assure pour le compte de ses membres la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et industriels (collecte et traitement).

Le traitement et le transport des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est une compétence transférée au SYVADEC depuis 2007.

OM Résiduelles		Collecte Sélective		Encombrants	
Collecte	Transfert et Traitement	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Points De Regroupement (PDR) (bacs)	Quai de transfert CSDU (Décharge)	PAV (bornes) et verre CHR Carton brun (PAP) Biodéchets (PAP)	Transfert et tri	Porte à porte (PAP)	Déchetterie
Régie	SYVADEC	Prestataire Régie Régie	SYVADEC	Régie	Régie sauf (<i>filiales REP</i>) SYVADEC

S'appuyant sur les résultats d'une étude réalisée par le bureau d'étude Process Environnement, le plan d'action d'optimisation de la gestion des déchets de la 4C vise à atteindre plusieurs objectifs :

- Arriver à un minimum de 50 % de taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) traités par la 4C en 5 ans à dater de la mise en œuvre du plan.

-Sécuriser les tournées de collecte (diminution significative des marches arrière).

-Etablir un règlement de collecte en adéquation avec les directives de la loi NOTRe s'agissant de l'exercice de la compétence gestion des DMA au 1^{er} janvier 2017.

-Optimiser les coûts de gestion du service public d'élimination des déchets (SPED).

-S'intégrer dans le plan d'action voté par l'Assemblée de Corse le 27 mai 2016.

2. ETAT DES LIEUX

2.1 : Infrastructures et matériel roulant

En 2016, la 4C dispose des infrastructures et équipements suivants :

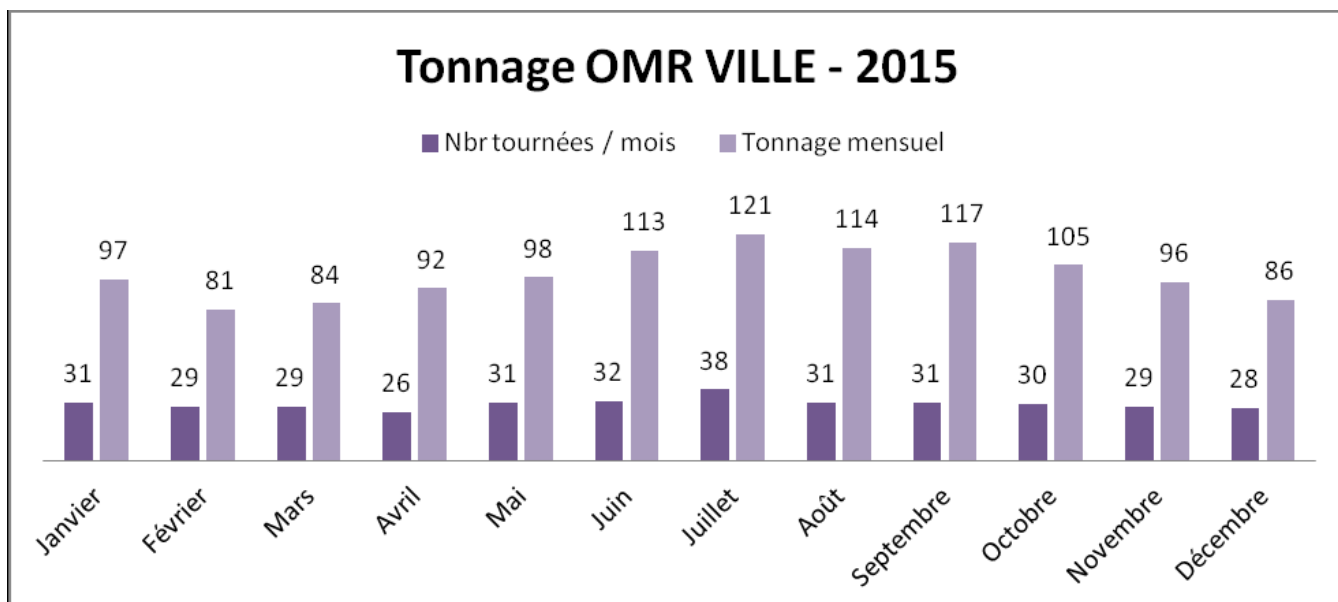
- Une déchetterie intercommunale sise à Corte à usage des particuliers, accès gratuit : gestion 4C.
- Une déchetterie à usage des professionnels, payante sise à Soveria à 5 km de Corte : gestion privée.
- Un quai de transfert sis à Corte : gestion SYVADEC.
- Un thermo composteur d'une capacité maximum de 100 tonnes/an sis au quai de transfert (programme SCOW gestion SYVADEC) opérationnel depuis février 2015.
- 130 bornes de tri sélectif tri flux (PAV), dont une quarantaine implantée en juin 2015, une dizaine de bornes de tri pour le textile et les ampoules (SYVADEC).
- Un service de collecte cartons en porte à porte (PAP) pour les commerçants : régie 4C.
- Un service de collecte des encombrants pour les particuliers (sur rdv + collecte des dépôts sauvages) : régie 4C.

En 2016 le matériel roulant affecté à la collecte des OMR et des déchets valorisables comporte :

- Bennes à ordures ménagères (BOM) : 3 (collecte OMR).
- Véhicule utilitaire léger avec compacteur : 1 (collecte cartons).
- Véhicule utilitaire léger avec hayon : 1 (collecte encombrants),
- Véhicule utilitaire léger: 2 (collecte SCOW bio déchets et collecte OM Noceta Rospigliani).
- Véhicule utilitaire léger : 1 (entretien PAV et points de regroupement)

2.2 : Profils des collectes OMR

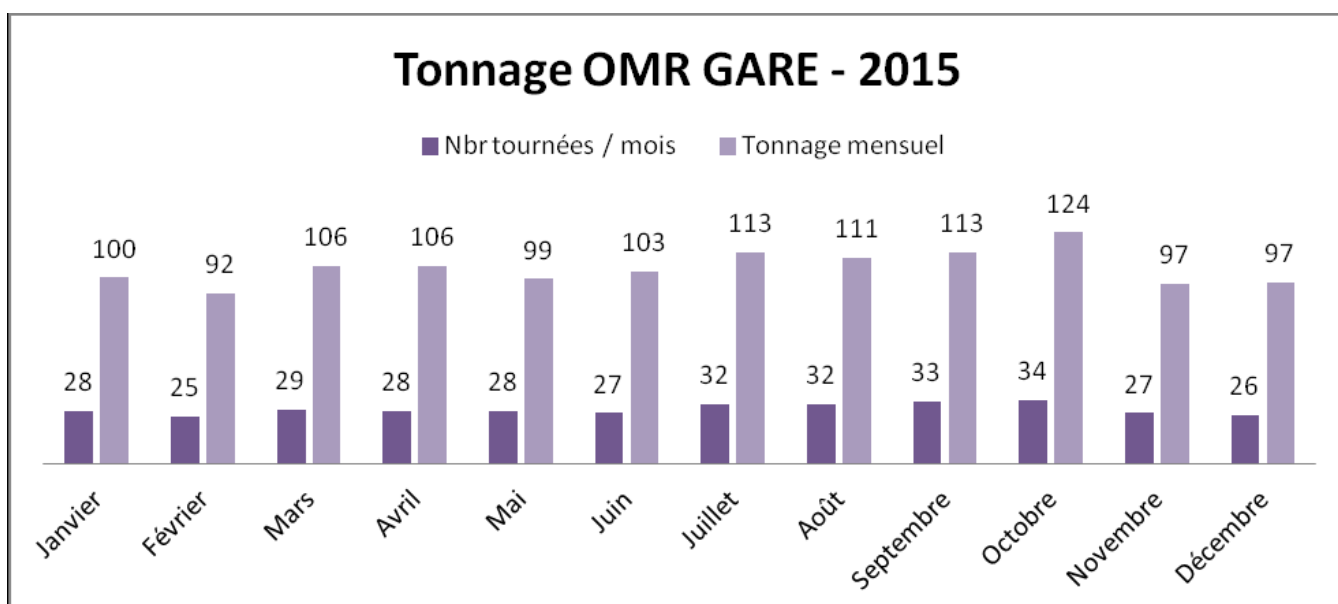
C1 : Secteur ville (centre ville, haute ville, lotissements Agnelli, Saint Pancrace, Baliri).



L'exigüité de la voirie, doublée d'une faiblesse des capacités de stockage sur voie publique nécessite l'utilisation d'une BOM à faible PTAC fonctionnant en C6 tout en étant régulièrement en surcharge.

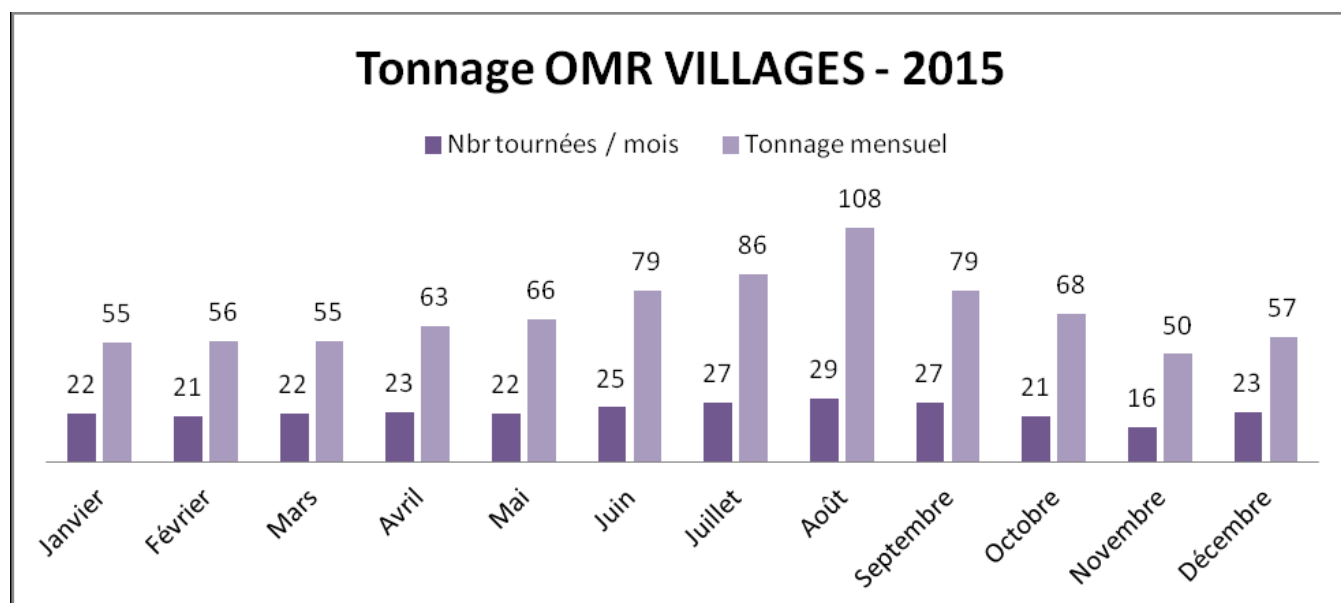
On notera que sur le seul mois de septembre 2015, 70 % des livraisons effectuées faisaient apparaître une surcharge de plus de 5%, un allègement de cette tournée doit donc être recherché.

C.2 Secteur gare (gare, basse ville, RT 50, RT 20, Fussatu, Université).



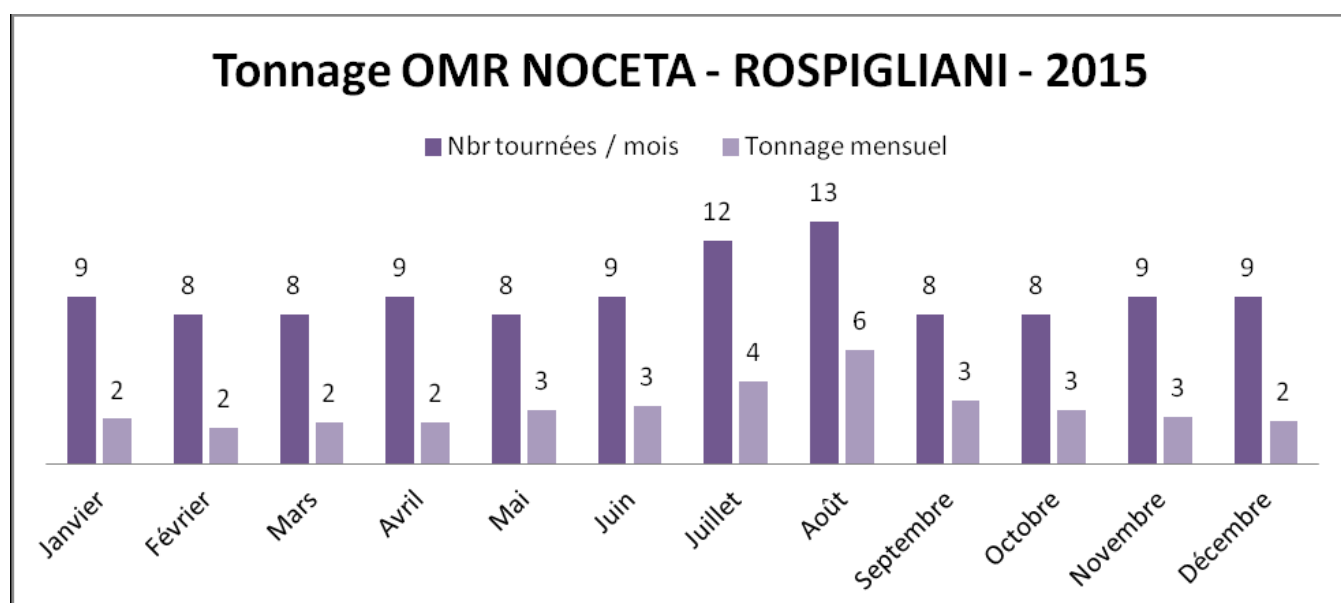
Pour ce secteur on relèvera la généralisation d'une pratique de collecte à fréquence élevée et à faible tonnage unitaire bien en deçà de la limite technique de charge du véhicule. Une réduction de fréquences peut être recherchée.

C.3 Secteurs des 7 communes du Venacais



Ce secteur est le plus « chronophage » mais implique une pratique de collecte à fréquence élevée et à faible tonnage afin de prendre en charge un nombre de points limités faisant l'objet de débordements. Là aussi une réduction de fréquences peut être recherchée.

C.4 Secteur communes de Noceta et Rospigliani



Ce secteur assuré en C2 au PAP avec une collecte en sac doit à terme être conteneurisé et collecté en C1 à l'aide d'une BOM VL équipé d'un lève conteneurs.

Au global sur le territoire de la 4C le profil de collecte fait apparaître :

-Une nécessaire adaptation des tournées et du matériel roulant affectés notamment aux tournées centre- ville et Noceta-Rospigliani.

- Une « pointe estivale » qui apparait relativement modeste et qui pèse donc moins sur l'organisation du service public d'élimination des déchets (SPED) au regard de certaines zones touristiques corses.

Cependant, cette comparaison doit être fortement relativisée du fait de la présence de la population étudiante (4 000 environ) majoritairement présente hors saison touristique notamment à Corte, ville siège de l'université de Corse.

Ainsi, à contrario d'autres territoires disposant d'une façade maritime (et à forte concentration touristique uniquement en période estivale), le SPED de la 4C fonctionne en flux tendu tout au long de l'année tout en étant aussi obligé de s'adapter (moyens, fréquences des tournées) au pic réel de la saison estivale.

2.2 : Performances de collecte

Résultats de collecte de l'année 2015 (population INSEE : 9 684)

4C année 2015	tonnage	kg/hab
ordures ménagères résiduelles	3 372	348
emballages légers (Points Apport Volontaire PAV)	43	4
verre (Points Apport Volontaire PAV)	137	14
papiers (Points Apport Volontaire PAV)	94	10
s/total déchets recyclés (OMR + PAV)	274	28
Total OMA	3 646	377
Tout venant	719	74
Gravats	266	27
Ferraille	202	21
Déchets verts	126	13
Bois	214	22
Cartons	135	14
D3E	167	17
Mobilier	106	11
Bio déchets	20	2

Total Déchetterie	1 963	203
<i>s/total déchets recyclés (déchetterie)</i>	1 244	128
Total Général DMA	5 609	579
dont DMA valorisés	1 518	157
dont DMA non valorisés	1 091	113
% Valorisation collecte sélective PAP / OMA	7,52%	
% Valorisation collecte sélective PAP + déchetterie /DMA	27,06%	

En synthèse, en 2015 par rapport à 2014, les actions engagées par la 4C (PAV supplémentaires, SCOW, campagne de communication avec fournitures de sacs pour le tri...) lui ont permis de diminuer de 255 t les DMA destinés à l'enfouissement et d'augmenter de 2,6 % son taux de valorisation.

Ainsi, en 2015, le taux de valorisation global était de 27,06 % à comparer avec la moyenne en Corse de 20 %.

Résultats comparés de collecte de janvier à août 2015/2016 (population INSEE : 9 684

CC CENTRE CORSE (4C) de janvier à août (8 mois)		2015	2016	Différentiel en %
		tonnage	tonnage	
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	ordures ménagères résiduelles	2 287	2 201	-3,8%
	emballages légers	27	36	33,3%
	verre	86	187	117,4%
	papiers	64	81	26,6%
	<i>s/total ordures recyclables</i>	177	304	71,8%
	Total OMA	2 464	2 505	1,7%
Déchets occasionnels des ménages (DOM) : encombrants Porte à Porte et matériaux de déchetterie	Tout venant	540	427	-20,9%
	Gravats	213	247	16,0%
	Ferraille	145	159	9,7%
	DV	78	64	-17,9%
	bois	152	122	-19,7%
	Cartons	77	128	66,2%
	D3E	97	76	-21,6%
	Mobilier	66	97	47,0%
	Bio déchets	17	21	23,5%
	Total DOM	1 385	1 341	-3,2%
	<i>s/total dont déchets recyclés</i>	845	914	8,2%
	TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	3 849	3 846	-0,1%
Total tri et recyclage	1 022	1 218	19,2%	
Total enfouissement	2 827	2 628	-7,0%	

En synthèse, on note une augmentation significative des performances de tri et de valorisation qui progressent de 19,2 % sur les 8 premiers de l'année 2016 par rapport à 2015.

En parallèle on note aussi une diminution de 7 % du tonnage des déchets résiduels destinés à l'enfouissement amplifiant la tendance des 3 dernières années (- 15 %).

Ainsi, pour les 8 premiers de l'année 2016, le taux de valorisation global était de 31,66 % soit 5,1 % de plus qu'en 2015 sur la même période.

Il est aussi intéressant de noter qu'en termes de tonnage on obtient : - 199 tonnes d'OMR destinés à l'enfouissement contre +196 tonnes de déchets triés destinés au recyclage.

Pour autant, des marges importantes de progression existent pour se rapprocher des performances moyennes constatées au niveau national (zone mixte rural) : 13 kg/hab pour les emballages légers, 9 kg/hab pour le papier, 35 kg/hab pour le verre.

2.3 : coût de gestion du service public d'élimination des déchets (SPED)

Il s'agit ici de constater le coût détaillé du SEPD pour la 4C et de le comparer avec les ratios nationaux tirés du dernier rapport en date de l'ADEME (chiffres-clés. Edition 2015).

Cette approche fine et précise des coûts est rendue possible par l'application de la matrice de calcul des coûts (base de référence aussi utilisée par l'ADEME) que la 4C vient de mettre en œuvre cette année.

L'application de cette matrice des coûts permet de prendre en compte aussi bien en dépenses qu'en recettes toutes les composantes (fonctionnement, investissement, amortissements) qui influent filières par filières, services par services, sur la gestion globale du SPED.

Cependant, pour une analyse plus réaliste de la comparaison avec les ratios ADEME, il convient de prendre en compte :

-La spécificité de notre territoire (semi rural et touristique qui accueille aussi 9 mois/12 une forte population d'étudiant) qui la rend difficile à intégrer dans les classifications standards des territoires définis par l'ADEME, eux même sujet à d'importantes disparités au niveau des coûts (pour exemple les coûts en zone rural sont inférieurs de 17 % à la moyenne et ceux en zone touristique supérieurs de 47%).

-La traduction du particularisme insulaire au niveau des coûts de transport, de traitement et des prestations de services.

En application de la matrice des coûts 2015 (en cours de validation), nous obtenons les constats suivants :

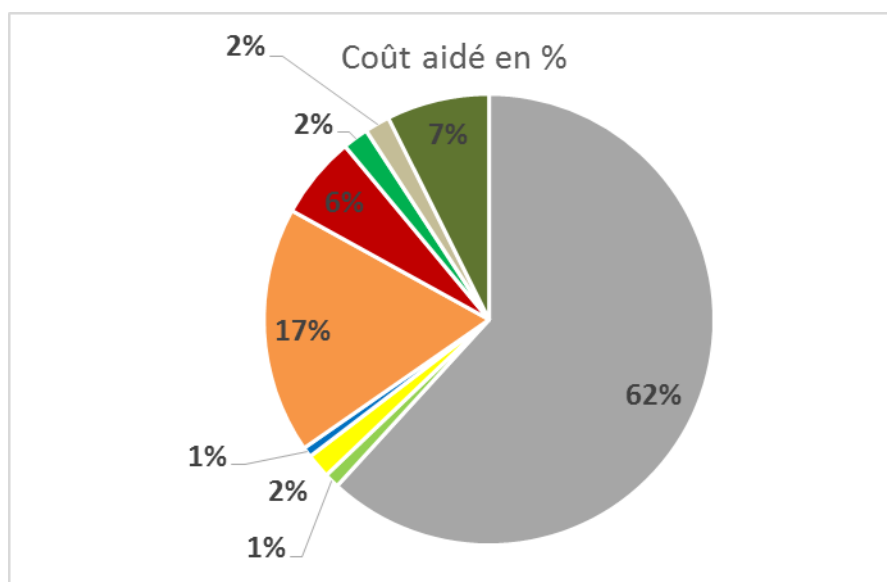
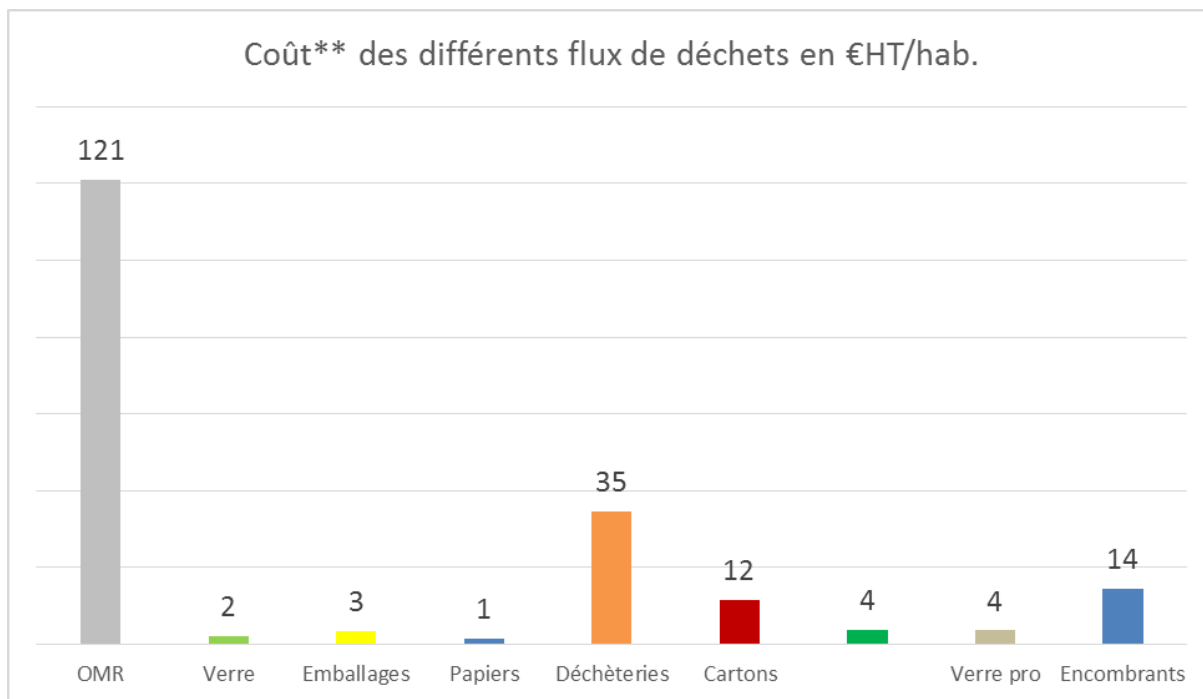
-Coût global du service de 1 986 601,54 € (coût aidé TTC)

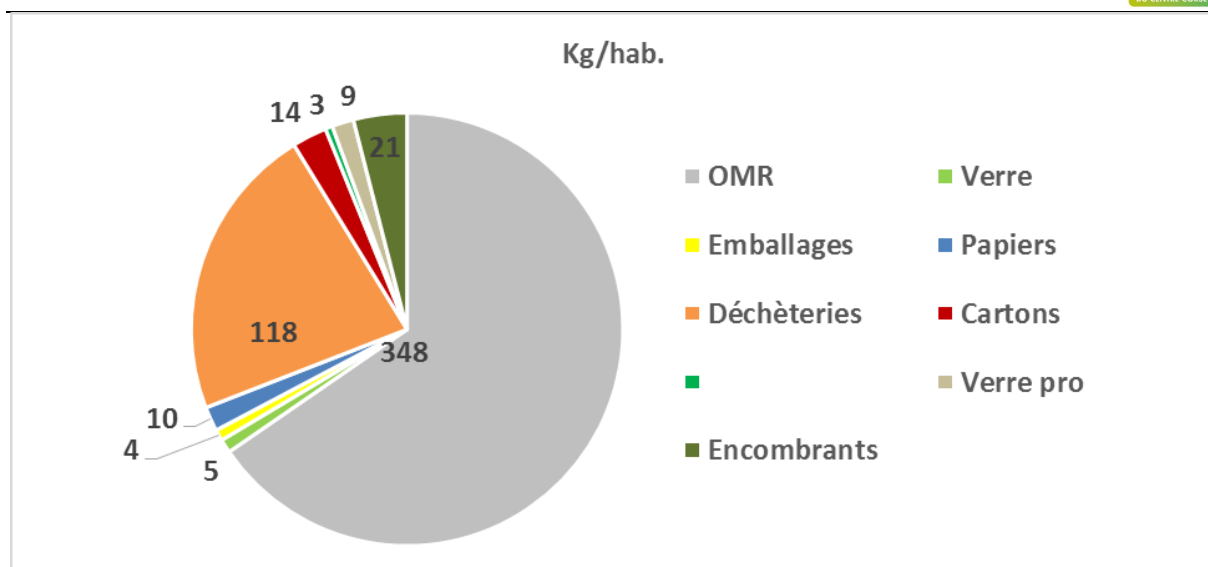
-Coût total des contributions de 1 929 750, 34 €

Le coût du SPED fait apparaître donc un déficit de 56 851,51 €.

Définition du coût aidé TTC : Somme du coût aidé hors taxe et du montant de la TVA acquitté. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

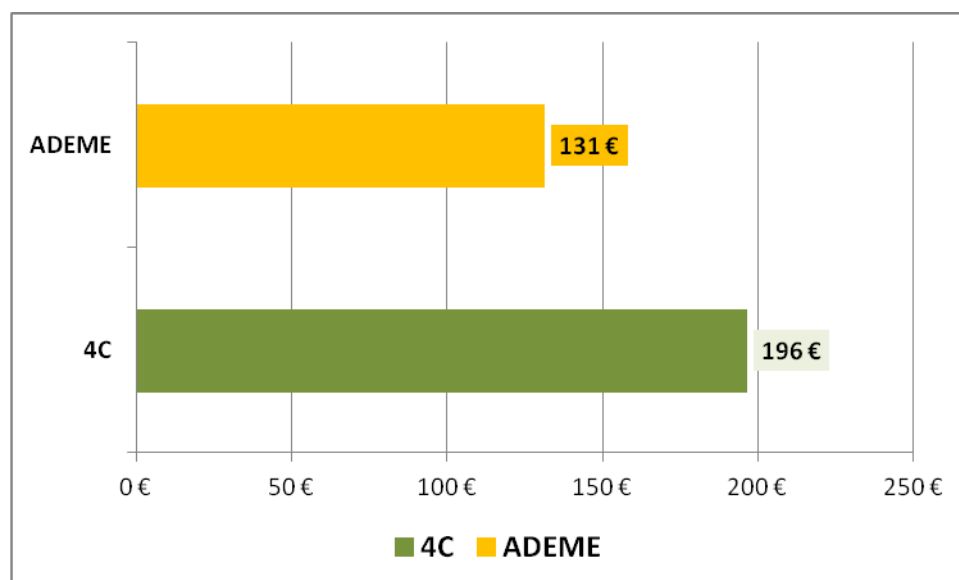
En synthèse, la Matrice 2015 se décompose comme suit :





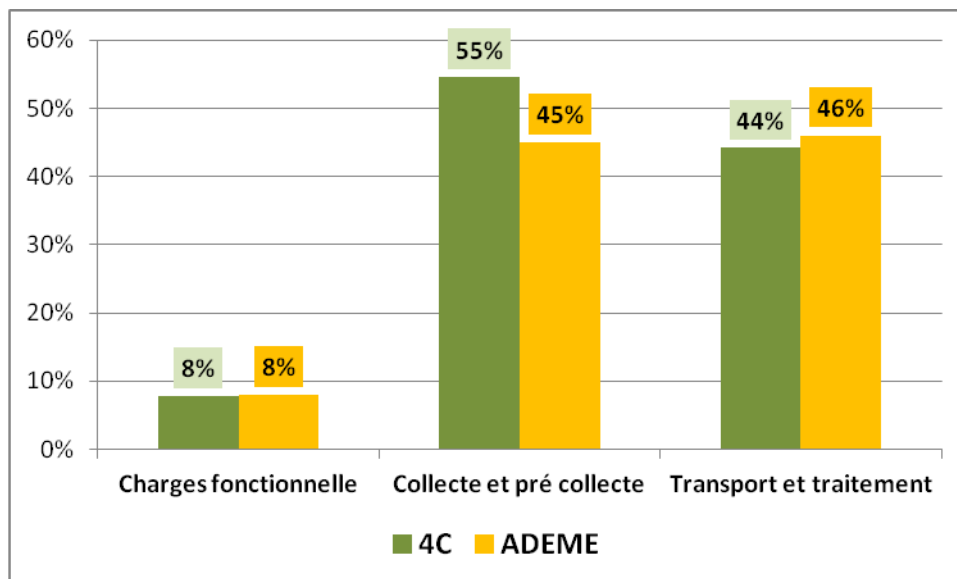
S'agissant des comparatifs avec les ratios ADEME (chiffres 2012 zone touristique), pour une appréciation plus réaliste de la comparaison avec les ratios de la 4C, il convient de prendre en compte la spécificité de notre territoire et le particularisme insulaire (cf supra). Le comparatif suivant est donc basé sur les chiffres ADEME 2012 en zone touristique.

Coût aidé du service par habitant



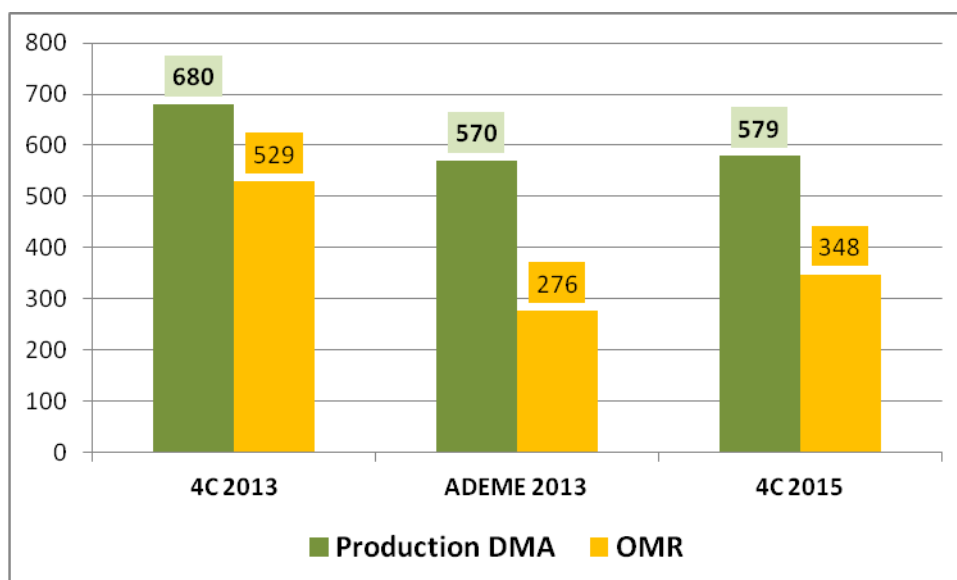
On note que le différentiel de coût aidé pour la 4C est supérieur de 65 €/habitant, soit + 49.6 % par rapport à la moyenne nationale (zone touristique).

Répartition des charges



On note que le différentiel de répartition des charges du SPED entre la 4C et la moyenne nationale ADEME trouve très majoritairement son origine dans les coûts de collecte et de pré collecte.

Production DMA en kg/habitant



On note les très significatives diminutions des OMR destinées à l'enfouissement (- 34 %) et des DMA gérés par la 4C entre 2013 et 2015 (- 15 %) enregistrées par la 4C.

La marge de progression la plus importante est désormais celle du tonnage des OMR : c'est à dire, trier plus pour enfouir moins.

3. PLAN QUINQUENNAL D'OPTIMISATION DES COLLECTES DES DMA

3.1 PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE SÉCURISATION DES PRATIQUES DE COLLECTE

La Communauté de Communes du Centre Corse consciente de la nécessité de prendre en compte la recommandation R437 de la CNAMTS applicable à la collecte des DMA visant entre autres à :

- Généraliser la collecte mécanisée.
- Limiter les marches arrières (MA) aux seules MA de repositionnement.

Pour cela la 4C va investir dans l'achat d'une BOM légère de 3.5 t de PTAC afin :

- De mettre fin à la collecte en sacs sur le secteur de Noceta-Rospigliani (réduction de fréquence de C2 à C1 par conteneurisation des 180 adresses concernées à l'aide de bacs 240 litres).
- De mettre fin à la collecte en MA des points identifiés, et ce prioritairement dans la zone du centre Ville de Corte.

L'utilisation de cette nouvelle BOM s'accompagnera d'une réorganisation interne des personnels affectés à la collecte sans recrutement et donc sans augmentation des charges de personnel du SPED.

3.2 PHASES DE MISE EN ŒUVRE

Ce dernier se décline en 2 phases et en plusieurs objectifs repris dans le tableau ci-après :

Flux	Mode de collecte	Objectifs Phase 1 - 2017	Objectifs Phase 2 – 2018
Déchets Valorisables secs	PAV	Renforcer le réseau Faciliter le geste tri	
Cartons des professionnels	PDR	Etendre le périmètre et mécaniser la collecte	
Compostage individuel	NC	Réduire les déchets à la source	
Verre des professionnels	PDR	Aménager le secteur Restonica	
Biodéchets des particuliers	PAP	Etudier en détail le périmètre d'intervention	Mettre en place
Bio déchets professionnels	PAP	Etudier en détail le périmètre d'intervention	Mettre en place

3.3 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF PAV

Fort des très bons résultats obtenus en 2016 (tendance annuelle de + 60 % de flux valorisés par rapport à 2015) grâce à la mise en service fin 2015 de 17 nouveaux PAV, la 4C souhaite amplifier ce mouvement avec une nouvelle extension du réseau.

Ce dernier sera doté de 15 nouveaux PAV afin de **porter le maillage à 57 points tri contre 42 actuellement**. Ceci nécessitera néanmoins une adaptation technique pour répondre aux contraintes spécifiques de l'hyper centre de la ville de Corte.

3.3.1 Renforcement du dispositif PAV en Centre Ville de Corte

Le centre Ville de Corte ne dispose pas aujourd'hui de PAV du fait du manque d'emprises disponibles pour l'implantation du dispositif aérien retenu pour le reste du territoire.

La solution alternative pour la desserte de l'hyper centre est de réaliser des aménagements de type semi enterré qui associent sur une emprise réduite (4.80 de longueur pour 1.60 de profondeur), un conteneur de 5 m³ pour les EMR et 2 conteneurs de 3 m³ pour le verre (sac étanche) et le papier.



3.3.2 Renforcement du dispositif PAV aérien

Afin de renforcer le maillage existant, les zones périphériques de la ville de Corte et le centre du village de Vivario seront équipées de PAV aériens conformes au type d'aménagements existant sur le territoire (Bornes en bois / dalle / muret en pierre et rehausse palissade bois).



3.3.3 Pré-collecte des recyclables secs

La Communauté de Communes du Centre Corse souhaite en 2017 sensibiliser fortement les usagers et leur faciliter le « tri à la maison ».

Pour ce faire la 4C va procéder à l'embauche de 6 ambassadeurs du tri qui auront pour mission d'aller au contact de l'ensemble de la population en ciblant prioritairement une zone d'habitat horizontal de 450 adresses afin de leur remettre un « kit de tri » composé d'un mémo tri et d'un seau de pré collecte de 40 litres et/ou de sacs cabas afin de faciliter le stockage chez soi et le transport jusqu'au PAV le plus proche.



Le suivi sur 12 mois des taux de remplissage des PAV du secteur concerné permettra un retour d'expérience et une évaluation de la pertinence du dispositif pour une éventuelle généralisation pour l'ensemble de l'habitat horizontal du territoire.

3.3.4 Accessibilité des bornes aux gros producteurs

Afin de favoriser le tri des Gros Producteurs, 8 PAV tri-flux vont être équipés de trappes à clef dédiées au déversement de gros volumes.

3.4 EXTENSION DE LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

La collecte des cartons des commerçants et des institutionnels (150 tonnes pour les 9 premiers mois de 2016) est encourageante mais reste insuffisante et nécessite une évolution des pratiques.

En effet, la collecte des cartons en pied de conteneurs induit un déclassement d'une partie du flux (cartons mouillés), une piètre qualité de service (envols), et une non-conformité (collecte manuelle) à la recommandation R437 de la CNAMTS applicable à la collecte des DMA qui vise à généraliser la collecte mécanisée.

Une conteneurisation des cartons pour l'ensemble des commerces du territoire sera donc réalisée là où cela est possible en termes de contraintes d'emprises sur la base d'une collecte en Points de Regroupement ou de Porte à Porte dans le cas des « gros producteurs ».

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	897	100
Industrie	59	6,6
Construction	122	13,6
Commerce, transport, hébergement et restauration	347	38,7
Services aux entreprises	228	25,4
Services aux particuliers	141	15,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

3.5 RENFORCEMENT DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Depuis 2009 la 4C en partenariat avec le SYVADEC a procédé à la distribution de 450 composteurs individuels. Ce partenariat est pérennisé permettant de satisfaire aux demandes individuelles à chaque année du plan quinquennal.

En 2017, l'objectif est d'équiper 110 nouveaux foyers et d'étudier la mise en place de composteurs collectifs « de quartiers » notamment dans certaines communes disposant d'un foncier adapté.



Les ambassadeurs du tri prendront toute leur place dans cette nouvelle campagne de distribution.

3.6 COLLECTE DU VERRE DES PROFESSIONNELS – SECTEUR RESTONICA

Le site classé de la Restonica, lieu touristique très fréquenté, nécessite un traitement esthétique particulier quant à la prise en charge des déchets.

L'ensemble des professionnels de la vallée s'est engagé dans le tri au sein des établissements mais des aménagements sur voie publique doivent être réalisés.

Ils prendront la forme de 7 Points de Regroupement associant OMR / Verre et carton.



3.7 COMMUNICATION

Afin d'accompagner les évolutions du dispositif de collecte, une communication dédiée sera réalisée comportant :

- 3.7.1 Avis de passage des ambassadeurs du tri
- 3.7.2 Mémo tri
- 3.7.3 Signalétique
- 3.7.4 Réunion de quartier

3.7.5 Pour la collecte des cartons des professionnels une communication ciblée sera réalisée afin de donner « le mode d'emploi » du nouveau service.



3.7.6 Principe

Conformément aux prescriptions de l'ADEME, un programme de communication en trois étapes sera lancé afin d'assurer l'accompagnement du programme.

3.7.7 Phase de sensibilisation

La communication doit commencer au moins trois mois avant le lancement du nouveau dispositif. Les messages doivent mettre l'accent sur ce qui touche le plus de gens. Il convient d'insister sur le côté pratique du service offert aux usagers

Les messages devront être exposés de façon vivante et accessible.

3.7.8 Phase de lancement

A ce stade, il faut atteindre plusieurs objectifs :

- A nouveau, faire connaître le service et donner des renseignements d'ordre pratique (période de passage des ambassadeurs du tri, distribution des contenants, numéro de téléphone en cas de questions ...)
- Donner un mode d'emploi : les déchets que l'on peut trier, les déchets à mettre dans sa poubelle habituelle, les codes couleur,

3.7.9 Phase de relance

Après le lancement, la communication ne prend pas fin. Il est indispensable de prévoir régulièrement des relances, même légères, au moins pendant trois ans, le temps que le « geste tri » s'installe vraiment dans les habitudes.

On visera alors trois objectifs principaux :

- Faire en sorte que le « geste tri » reste présent dans les esprits, ce qui supposera des relances après des périodes de creux.
- Responsabiliser les usagers : attirés par l'aspect purement « écologique », ils risquent de ne pas comprendre pourquoi on leur demande de trier. Il faut petit à petit leur donner une vue précise du devenir des déchets et des problèmes de gestion collectifs auxquels la collecte sélective permet de répondre.

En outre, une communication sur les résultats est très utile, à condition d'éviter une trop grande technicité.

Le programme prendra en compte principalement les supports de communication suivant :

- La presse
- Les réunions avec les élus, les associations et les usagers
- La distribution en boîte aux lettres
- Le contact avec l'utilisateur : ambassadeur de tri

Il est donc proposé de procéder à l'embauche de 6 ambassadeurs du tri pour une durée d'un an qui auront pour mission d'aller au contact de l'ensemble de la population en ciblant prioritairement la future zone PAP afin de leur remettre un « kit de tri » composé d'un mémo tri, d'un calendrier de collecte et du seau de pré collecte pour le verre.

3.8 EXTENSION DE LA COLLECTE DES BIO DÉCHETS : PHASE 2

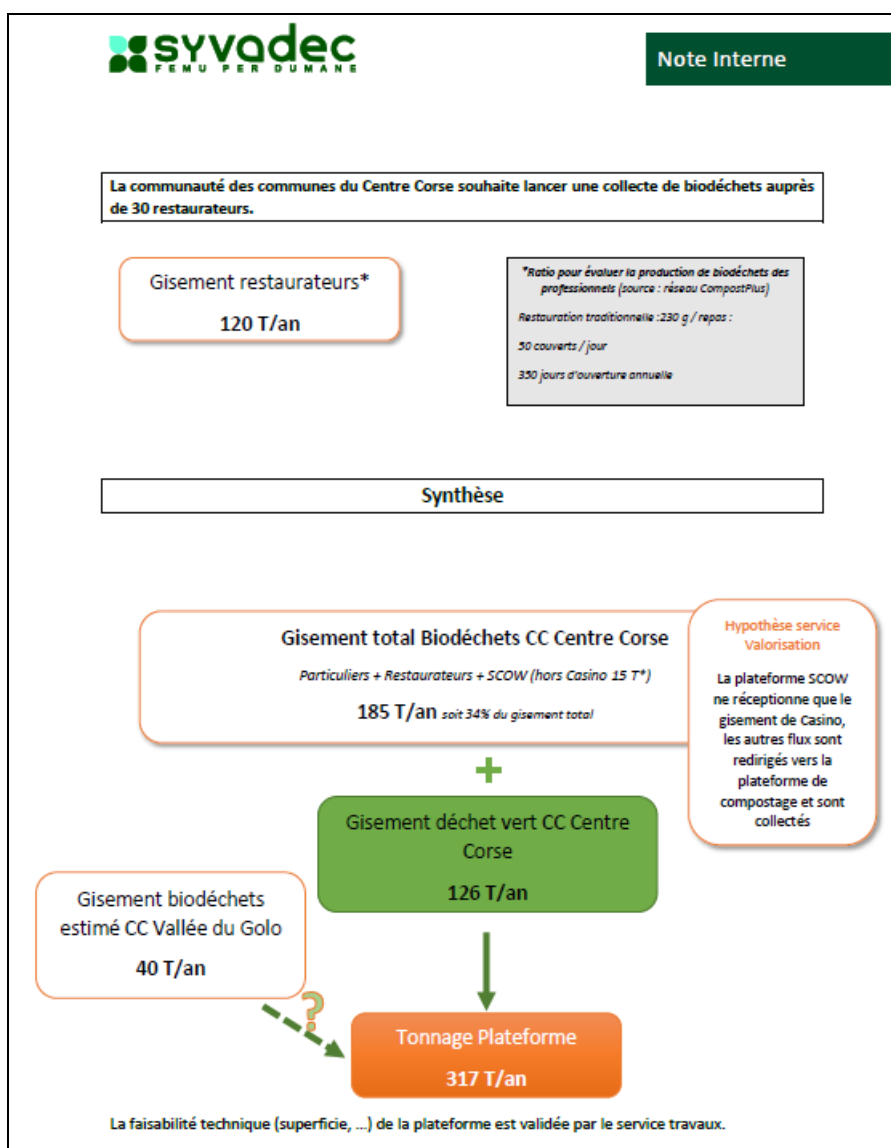
Une caractérisation des OMR de la 4C a été conduite en 2015 par le cabinet AWIPLAN mandaté par le SYVADEC.

Cette dernière révèle un taux de 18% de bio déchets présents dans les déchets résiduels.

Afin d'augmenter le captage et le traitement en circuit court de ce flux déjà mis en œuvre depuis 2014 (programme SCOW), la 4C souhaite s'engager dans un programme de « collecte à la source ».

Ainsi, au mois d'octobre 2016 le SYVADEC a accepté la demande de la 4C, portant sur un projet de création d'une plateforme de compostage sur le site de transfert de Corte.

Cette dernière a pour objectif la valorisation matière des bio déchets et déchets verts produits sur le territoire. Les objectifs minimaux chiffrés sont repris dans le schéma ci-après :



La phase 2 de mise en œuvre prévoit dans un premier temps l'étude de faisabilité nécessaire à la :

3.8.1 Conteneurisation PAP des **bio déchets des producteurs professionnels du territoire** (Gisement théorique : 110 établissements),

Note : La plateforme SCOW (Thermo composteur) permet d'assurer la seule prise en charge et la valorisation de la production annuelle de 12 « gros producteurs » du territoire soit un total de 35 t/an. A ce titre, elle constitue la première plateforme publique de Corse.

3.8.2 Conteneurisation PAP des **bio déchets des particuliers** sur 15% des adresses du territoire (Périmètre théorique : 450 adresses),

Les ambassadeurs du tri seront mis à contribution afin d'aller au devant des professionnels et particuliers et définir avec eux les solutions techniques de conteneurisation les plus adaptées compte tenu des contraintes d'emprise et des fréquences de collecte associées.

Par ailleurs, un volet de tarification incitative devra être étudié (modulation de la Redevance Spéciale des professionnels en fonction du degré d'implication dans la démarche de tri).

Enfin, une validation préalable des circuits de collecte et du matériel roulant devra être réalisée avant déploiement du dispositif.

3.8.3 Conteneurisation PAP des bio déchets

La solution exposée ci-après devra être validée auprès des usagers :

Pour les bio déchets des ménages :

Le choix technique s'est porté sur la distribution auprès de chaque usager d'un « kit biodéchets » comprenant :

- Pour la pré collecte : un bio seau ajouré de 8 litres et un lot de 100 sacs compostables
- Pour la collecte : un conteneur de 80 litres avec cuve réductrice de 40 litres environ



Pour les bio déchets des professionnels :



- Pour la pré collecte : un bio seau de 35 litres (si les professionnels en fait la demande)
- Pour la collecte : un conteneur de 120 ou 240 litres ventilé avec housse compostable.

3.8.4 Communication spécifique

Une fois le périmètre d'intervention défini et les modalités de collecte établies, il conviendra de définir un plan de communication spécifique à la prise en charge de ce nouveau flux et visant à court-circuiter les rumeurs, les idées fausses et les hostilités latentes :

Préjugés	Réponses / Solutions
Mauvaises odeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sortir son bac à chaque passage • Utiliser du papier journal pour enrouler les biodéchets ou des sacs compostables • Utiliser un bio-seau ajouré pour ralentir la putréfaction • Nettoyer son bac régulièrement
Production de jus	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre du papier journal au fond de son bac • Utiliser un bio-seau ajouré et des sacs compostables pour ralentir la putréfaction
Prolifération d'asticots ou de mouches	<ul style="list-style-type: none"> • Sortir son bac à chaque passage • Éviter de stocker son bac en plein soleil • Utiliser des sacs compostables pour mettre les biodéchets • Fermer le couvercle du bio-seau pour éviter que les mouches n'y pondent
Encombrant dans la cuisine	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un bio-seau de 7L maximum • Stocker le bio-seau dans un coin du plan de travail
Pas hygiénique en cuisine	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des sacs biodégradables pour mettre les biodéchets • Laver régulièrement le bio-seau • Vidanger le bio-seau tous les 2 ou 3 jours maximum
Lavage du matériel contraignant	<ul style="list-style-type: none"> • Passer un simple jet d'eau dans le bac • Laver le bio-seau au lave vaisselle par exemple ou rincer le régulièrement
Trop complexe à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Trier simplement l'organique : animal et végétal • Cibler un type de déchets organiques pour mieux faire comprendre les consignes : les épluchures ou les os par exemple • Mettre les déchets dans les OMR en cas de doute
Pas d'intérêt vu les quantités produites	<ul style="list-style-type: none"> • C'est la fraction la plus pondéreuse ! • C'est la fraction à l'origine des odeurs dans les OMR

Source : La collecte séparée des biodéchets – ADEME (2015)

Et faire connaître le service en donnant des renseignements d'ordre pratique (période de distribution des conteneurs, **distribution du calendrier de collecte**, numéro de téléphone en cas de questions ...)



3.8.5 Matériel roulant

La collecte manuelle montrant ses limites quantitatives et qualitatives, l'augmentation de la collecte séparative mécanisée implique une évolution du parc véhicule de la 4C.

Afin d'optimiser les temps de service existants et assurer une prise en charge des flux suivants :

3.8.6 Flux ménages : biodéchets

3.8.7 Flux professionnels : biodéchets

Il est prévu l'acquisition d'une BOM de 7.5 T de PTAC pour 2,4 T de charge utile.



3.8.8 Flux cartons : Ajout d'un lève conteneur au VUL de collecte existant.

3.9 PERFORMANCES ATTENDUES

Performances actuelles (2015) Recyclables secs (kg/hab/an) (T/an) (% valorisation)	Performances attendues Recyclables secs (kg/hab/an) (T/an) (% valorisation)
<p>28 274 ⁽¹⁾ 7.50</p>	<p>38 (+ 35 %) 370 (+ 96 t/an) 10.00</p>

⁽¹⁾ Y compris verre des CHR.

Performances actuelles (2015) bio déchets (kg/hab/an) (T/an)	Performances attendues bio déchets Zone PAP + PRO (kg/hab/an) (T/an)	Performances attendues Recyclables secs (kg/hab/an) (T/an)	Performances Globales Recyclables + Bio déchets (kg/hab/an) (T/an)
03 30 ⁽¹⁾	28 ⁽²⁾ 275 (45+200 = + 245t/an)	38 (+35%) 370	66 (+ 110 %) 645 (+ 341 t/an)

⁽¹⁾ Collecte PAP des Gros Producteurs (SCOW)

⁽²⁾ Collecte PAP auprès de 450 adresses (45 T/an)

Ratios de collecte des biodéchets :

De
35 à 70 kg/hab.an =
collecte des déchets
alimentaires seuls

Jusqu'à
200 kg/hab.an =
collecte des déchets
alimentaires avec
déchets verts

Collecte PAP auprès de 80 restaurants supplémentaires (50 couverts/jour) = 2.5 t/an/restaurant soit (200 t/an)

Activité	Ratio
Hôtels-restaurants	330 g/repas
Restauration traditionnelle	230 g/repas
Restauration rapide	175 g/repas

Source : La collecte séparée des biodéchets – ADEME (2015)

4 OPTIMISATION DES COÛTS

Rappelons que l'analyse de la matrice des coûts révèle que le delta entre recettes et dépenses est somme toute modéré à hauteur de -56 851,51 € en 2015.

4.1 MAITRISE DES CHARGES

D'une manière générale, nous considérons qu'il se produira un effet d'accentuation de transfert de charges (plus de charges en termes de collecte, moins de charges en termes de transport et de traitement des OMR) en conséquence de l'augmentation des tonnages du tri et de la diminution du tonnage des OMR.

Cette perspective doit tendre dans un premier temps (phase 1) au moins vers une stabilisation du niveau général des charges du SPED.

Dans un deuxième temps, (phase 2) il conviendra d'évaluer les voies et moyens permettant une collecte dans de bonnes conditions des bios déchets et des OMR sans que le coût de cette collecte engendre une augmentation du déficit du SPED.

4.2 OPTIMISATION DES RECETTES

Concernant les recettes, la politique générale de la 4C repose sur :

- A minima, une stabilisation du taux de TEOM (14,7 % depuis 2015).
- L'adaptation de la Redevance Spéciale selon le principe producteur payeur qui ne peut raisonnablement pas se traduire en l'état actuel par l'instauration d'une REOM incitative généralisée.

Ainsi il est proposé :

- De ne pas augmenter le taux de TEOM pour toute la durée de mise en œuvre du plan.
- Dans le droit fil de l'application de la loi NOTRe, d'établir une convention avec les communes membres de la 4C (jointe en annexe) pour le traitement du tout venant produit par ces collectivités qui seront donc désormais assujetties à une redevance spéciale.
- D'établir une redevance spéciale incitative vis-à-vis des commerces concernés par la phase 2 du plan (collecte des bio déchets).

5 ELEMENTS FINANCIERS

5.1 ELEMENTS FINANCIERS – PHASE 1

Descriptif	Taux TVA applicable (%)	Total (€ HT)
<u>SECURISER LA COLLECTE</u>		
BOM type PB aluminium 3.5 t PTAC Charge utile 1 t	20.00	67 000.00
Acquisition et distribution de 180 conteneurs 240 l (OMR)	20.00	10 000.00
SOUS TOTAL (1)		77 000.00
<u>RENFORCER LE DISPOSITIF PAV</u>		
<i>Centre de Corte :</i>		
Acquisition et mise en place de 8 bornes semi enterrées de 5 m ³ pour les EMR	10.00	40 400.00
Acquisition et mise en place de 8 bornes semi enterrées de 3 m ³ pour le Papier	10.00	26 000.00
Acquisition et mise en place de 8 bornes semi enterrée de 3 m ³ pour le Verre	10.00	28 800.00
Travaux d'aménagement de 8 PAV semi enterrés	10.00	43 200.00
<i>Zone d'écart :</i>		
Acquisition et mise en place de 7 bornes aériennes de 4 m ³ pour les EMR	20.00	14 500.00
Acquisition et mise en place de 7 bornes aériennes de 4 m ³ pour le Papier	20.00	14 500.00
Acquisition et mise en place de 7 bornes aériennes de 4 m ³ pour le Verre	20.00	14 500.00

Travaux d'aménagement de 7 PAV aériens	10.00	52 100.00
SOUS TOTAL (2)		234 000.00
<u>FACILITER LE TRI</u>		
Acquisition de 450 seaux de pré-collecte 40 litres	20.00	6 000.00
Acquisition et pose de 24 « trappes commerçants » pour gros volumes	20.00	8 000.00
SOUS TOTAL (3)		14 000.00
<u>VALORISER LES CARTONS</u>		
Acquisition et mise en place de 100 conteneurs 1 000 litres pour le carton	20.00	30 000.00
Équipement VUL existant (lève conteneur)	20.00	15 000.00
SOUS TOTAL (4)		45 000.00
<u>TRIER EN SECTEUR RESTONICA</u>		
Travaux d'aménagement de 7 PDR Verre/Carton/OMR	10.00	32 000.00
SOUS TOTAL (5)		32 000.00
<u>ASSISTANCE ET COMMUNICATION</u>		
Mission MOE	20.00	27 000.00
Opération de communication		45 000.00
SOUS TOTAL (6)		72 000.00
TOTAL (2)+(3)+(4)+(5)+(6)		397 000.00
TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)		474 000.00

Descriptif	Financier	Taux	Montant
<u>ELEMENTS FINANCIERS PHASE 1</u>			
SECURISER LA COLLECTE RENFORCER LE DISPOSITIF PAV FACILITER LE TRI VALORISER LES CARTONS TRIER EN SECTEUR RESTONICA ASSISTANCE ET COMMUNICATION	ADEME OEC ETAT (DETR) DQ	90 %	426 600.00
	<i>Autofinancement</i> 4C	10 %	47 400.00
TOTAL		100 %	474 000
TVA			72 500.00
Autofinancement global 4C (y compris TVA)			119 900.00

Descriptif	Total (€/an)
<u>COÛTS DE FONCTIONNEMENT ANNUEL</u>	
<i>Renforcement du « geste tri »</i>	
Embauche de 6 « ambassadeurs du tri » en service civique Base 24 H/semaine sur 12 mois Reste à charge 4C : 106.94 €/mois/emploi Paniers repas : 15 €*6*46	7 700.00 4 140.00
TOTAL ANNUEL	11 840.00

5.2 ELEMENTS FINANCIERS – PHASE 2

Descriptif	Taux TVA applicable (%)	Total (€ HT)
<u>COLLECTE PAP DES BIODECHETS</u>		
<i>Matériel roulant :</i>		
BOM déchets organiques (bio déchets) –PTAC 7,5 T Charge utile : 2,4 T	20.00	100 000.00
SOUS TOTAL (7)		100 000.00
<i>Conteneurisation :</i>		
Acquisition et distribution de 450 conteneurs de 80 l ventilé	20.00	27 000.00
Acquisition et distribution de 450 bio seaux + 100 sacs compostables	20.00	11 500.00
Acquisition et distribution de 100 conteneurs de 240 l ventilé + housses de protection	20.00	11 000.00
Acquisition et distribution de 100 bio seaux de 35 l	20.00	3 500.00
SOUS TOTAL (8)		53 000.00
<u>ASSISTANCE ET COMMUNICATION</u>		
Mission AMO	20.00	5 000.00
Opération de communication	20.00	5 000.00
SOUS TOTAL (9)		10 000.00
TOTAL (8)+(9)		163 000.00
TOTAL (7)+(8)+(9)		163 000.00

Descriptif	Financier	Taux	Montant
<u>ELEMENTS FINANCIERS – PHASE 2</u> COLLECTE DES BIODECHETS ASSISTANCE ET COMMUNICATION	ADEME OEC ETAT (DETR) DQ	90 %	146 700.00
	<i>Autofinancement</i> 4C	10 %	16 300.00
TOTAL		100	163 000.00
TVA			32 600.00
Autofinancement global 4C (y compris TVA)			48 900.00

Descriptif	Financier	Taux	Montant
<u>ELEMENTS FINANCIERS – PLAN GLOBAL</u>	ADEME OEC ETAT (DETR) DQ	90 %	573 300.00
	<i>Autofinancement</i> 4C	10 %	63 700.00
TOTAL		100 %	637 000.00
TVA			105 100.00
Ambassadeurs de tri			11 840.00
Autofinancement global 4C			116 940.00